

Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016

► À la session 2016, un peu plus de 13 000 postes ont été ouverts aux concours enseignants du premier degré public (97 % aux concours externes, 3 % aux concours internes) pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, soit + 8 %. Par rapport à la session précédente, le nombre d'admis aux concours externes poursuit sa progression (+ 4 %). Tandis que 95 % de ces postes sont pourvus, plus de 600 postes sont restés vacants, principalement dans les académies de Créteil et de Versailles. L'organisation pour la seconde fois d'un concours supplémentaire à Créteil a permis de pourvoir les 500 postes offerts.

Les étudiants issus des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) constituent le vivier principal des recrutements externes : la plupart d'entre eux sont titulaires d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Les lauréats des concours externes ont en moyenne 28,7 ans. Les candidates y sont largement représentées (85 %).

Catherine Valette, DEPP-A2

► Au titre de l'année 2016, 13 057 postes sont ouverts au recrutement de professeurs des écoles avec la répartition suivante : 11 858 postes au concours externe, 197 au concours externe spécial, 618 au troisième concours, 146 au premier concours interne, 228 au second concours interne et 10 au second concours interne spécial. Ces ouvertures de postes sont en hausse de 8 % par rapport à la session 2015, soit près d'un millier de postes supplémentaires.

Les lauréats de la session 2016 ont été nommés stagiaires à la rentrée scolaire de septembre 2016.

niveau de postes ouverts en 2016 est quatre fois plus élevé qu'en 2011, le plus bas niveau de cette décennie (**figure 1**). Il retrouve le niveau de la session 2005.

En 2016, 33 028 candidats présents ont été enregistrés aux différents concours externes contre 30 735 en 2015, soit une hausse de 7,5 %. Au cours de ces dernières années, le nombre de candidats augmente moins vite que le nombre de postes : il a presque doublé depuis 2011. Cependant l'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré public se maintient avec 2,6 présents pour un poste depuis 2015.

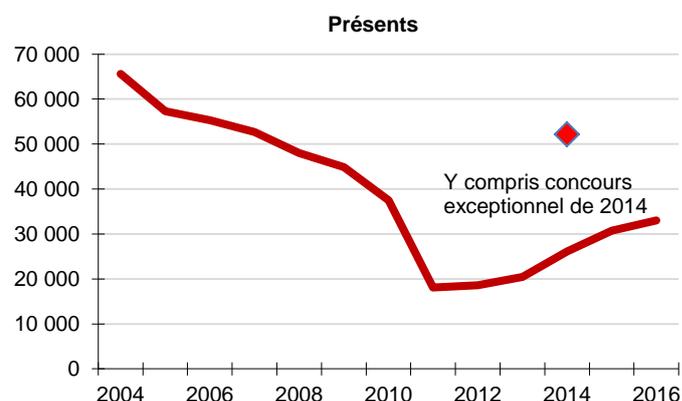
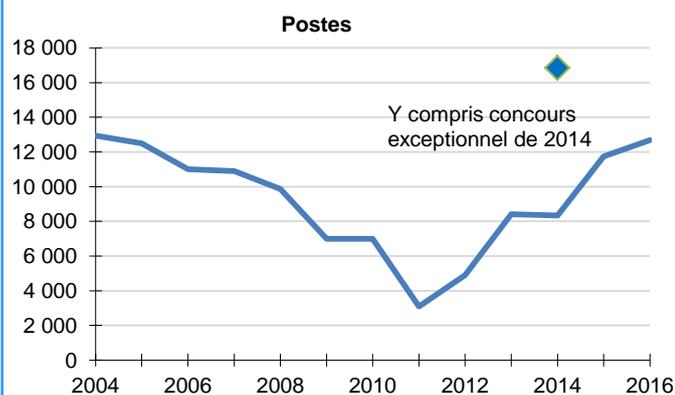
Près de 13 000 postes offerts aux concours externes en 2016

À partir de 2012, l'offre de postes aux concours externes augmente fortement. Elle progresse de 8 % entre les sessions 2015 et 2016. Le

95 % des postes pourvus aux concours externes en 2016

Le nombre de candidats inscrits aux concours externes s'accroît de 16 % par rapport à 2015, mais moins de un candidat inscrit sur deux (43 % au

1 - Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du premier degré dans l'enseignement public



lieu de 47 % en 2015) se présente à la première épreuve écrite (**figure 2**). Ensuite, 57 % des candidats présents sont déclarés admissibles (contre 60 % en 2015). À l'issue de la phase d'admission, 64 % des candidats admissibles sont lauréats d'un concours externe (63 % en 2015), portant à plus de 12 000 le nombre d'admis, soit une augmentation de 4 %, deux fois moins élevée que celle des postes. Ainsi, 5 % des postes sont restés vacants aux concours externes contre 1 % en 2015.

Retenter sa chance pour la deuxième année consécutive...

Le nombre de candidats en 2016 est alimenté en partie par ceux qui avaient échoué aux sessions précédentes. Parmi les 33 028 présents aux concours externes à la session 2016, 26 % d'entre eux étaient déjà présents à la session 2015 ; en comparaison, 30 % des présents à la session 2015 l'étaient déjà à la session 2014 rénovée. Par ailleurs, 9 % des présents en 2016 retentaient leur chance pour la troisième année consécutive (5 % en 2015).

... ou saisir une chance de plus en se présentant au concours supplémentaire de Créteil

Afin de poursuivre l'amélioration de la situation des écoles de la Seine-Saint-Denis, 500 postes sont de nouveau offerts au concours supplémentaire dans l'académie de Créteil en 2016. Cette deuxième édition a attiré 9 069 inscrits, et 41 % d'entre eux se sont présentés à la première épreuve d'admissibilité (43 % en 2015). Le nombre de présents diminue de 26 % en un an. Aussi, le taux de candidature est-il en recul, soit 7,4 candidats présents pour un poste en 2016 contre 10,1 en 2015. Il reste néanmoins très supérieur à celui du concours externe classique (1,2) pour cette académie. Tous les postes ont été pourvus comme en 2015. Les candidats pouvaient auparavant avoir passé un autre concours externe. Ainsi, près de 8 % des présents au concours externe classique, toutes académies confondues, ont choisi de se présenter aussi au concours supplémentaire de Créteil : 15 % d'entre eux ont été reçus. Parmi les 500 admis au concours supplémentaire de Créteil, plus des trois cinquièmes étaient présents au concours externe classique et avaient échoué à l'admission.

L'attractivité du métier reste très contrastée selon les académies et le nombre de postes à pourvoir

À la différence de leurs collègues du secondaire, qui passent un concours national et peuvent être affectés partout en France, les enseignants du primaire passent des concours académiques et postulent dans un département.

Aux concours externes du premier degré, les écarts selon les académies sont particulièrement élevés quant au nombre de postes ouverts, au nombre de candidats présents, au taux de réussite observé et au seuil d'admission (**figure 3**). En 2016, ce sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent le plus de postes (plus de 1 700 postes dans chaque, contre moins de 800 dans les autres académies). Les besoins

de recrutements sont proportionnellement élevés dans les deux académies. Les ouvertures de postes y représentent 6 % et 5 % des effectifs d'enseignants en activité dans le premier degré, alors que la moyenne s'établit à 3,8 % : à la rentrée 2016, les académies enregistrent de fortes hausses d'effectifs d'élèves. Les académies de Créteil et de Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, 1,3 candidat présent pour un poste, quand d'autres ont 5 candidats ou plus pour un poste (Clermont-Ferrand, Martinique, La Réunion, Corse, Guadeloupe). Mais l'offre de postes n'y est pas comparable ; à Clermont-Ferrand, le nombre de postes est dix-sept fois inférieur à celui de Créteil. Autrement dit, les académies offrant le plus de postes de professeurs des écoles ont une moindre attractivité.

Cette « pénurie de candidats » dans certains territoires académiques se traduit par des postes qui restent vacants. Alors que les postes offerts aux différents concours externes sont pourvus dans presque toutes les académies, plus de 400 postes sont restés vacants dans l'académie de Créteil : 24 % des postes n'ont pas trouvé preneur au lieu de 20 % en 2015. Cependant, les besoins dans cette académie sont comblés en partie par l'organisation du concours supplémentaire. Au total, avec le concours supplémentaire, 1 821 postes ont été pourvus aux concours externes à Créteil en 2016, soit trois fois plus qu'en 2011 (555).

Par ailleurs, 200 postes n'ont pas été pourvus dans l'académie de Versailles, soit 12 % : l'augmentation importante du nombre de postes ne s'est pas accompagnée d'une même progression du nombre de candidats, de sorte que l'académie devient déficitaire en 2016, alors que tous les postes avaient été pourvus en 2015. À Strasbourg, 6 % des postes sont restés vacants, soit une vingtaine (5 % en 2015).

Les taux de réussite académiques sont toujours très hétérogènes

Les taux de réussite aux concours externes sont d'autant plus élevés que les ratios candidats présents/poste sont faibles. Ainsi, les taux de réussite s'élèvent à 68 % à Versailles et 57 % à Créteil contre 36,5 % en moyenne nationale en 2016 (37,8 % en 2015) (**figure 4**). Il est plus difficile d'être admis à un concours externe dans les académies de Bordeaux ou de Rennes où les taux de réussite oscillent autour de 25 %, ou de Guadeloupe (13 %).

Par ailleurs, il existe une grande diversité des seuils d'admission, en fonction des académies, souvent en corrélation avec cette réussite. En 2016, pour le seul concours externe, les seuils d'admission varient de 7,4 en Guyane à 13,7 en Corse. Le dernier candidat admis sur liste principale dans l'académie de Créteil a obtenu 7,5/20, 8,0 dans l'académie de Versailles contre 13,1 dans les académies de Clermont-Ferrand et de Rennes.

Près de six lauréats sur dix des concours externes sont des étudiants issus des ESPÉ

Depuis 2014, les concours externes de professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants, désormais recrutés au niveau master 1 (M1).

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admissibles	Admis	Taux de réussite	Taux de couverture
Concours externe	11 858	64 266	29 286	2,5	17 380	11 297	38,6	95,3
Concours externe spécial langues régionales	197	506	282	1,4	181	133	47,2	67,5
Troisième concours *	618	11 883	3 460	5,6	1 309	623	18,0	100,8
Total concours externes	12 673	76 655	33 028	2,6	18 870	12 053	36,5	95,1
Premier concours interne	146	299	150	1,0	122	96	64,0	65,8
Second concours interne	228	2 447	739	3,2	372	188	25,4	82,5
Second concours interne spécial langues régionales	10	92	13	1,3	7	6	46,2	60,0
Total concours internes	384	2 838	902	2,3	501	290	32,2	75,5
Total	13 057	79 493	33 930	2,6	19 371	12 343	36,4	94,5

* Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours externes ou internes.
 Champ : France métropolitaine + DOM.
 Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information n° 17.13. © DEPP

3 - Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie, session 2016

(concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Présents/ poste	Admis	Taux de réussite	Taux de couverture	Nombre de postes/effectifs en activité en 2015-2016 (%)
Aix-Marseille	600	1 698	2,8	600	35,3	100,0	4,0
Amiens	450	851	1,9	450	52,9	100,0	4,2
Besançon	185	493	2,7	185	37,5	100,0	2,8
Bordeaux *	487	1 909	3,9	489	25,6	100,4	3,2
Caen	178	646	3,6	178	27,6	100,0	2,6
Clermont-Ferrand	100	497	5,0	100	20,1	100,0	1,6
Corse	30	196	6,5	30	15,3	100,0	2,0
Créteil (1)	1 745	2 314	1,3	1 321	57,1	75,7	6,4
Dijon	320	671	2,1	320	47,7	100,0	3,8
Grenoble	565	1 497	2,6	565	37,7	100,0	3,3
Guadeloupe *	49	397	8,1	52	13,1	106,1	1,7
Guyane *	140	369	2,6	170	46,1	121,4	5,1
La Réunion	200	1 239	6,2	199	16,1	99,5	3,1
Lille	790	2 236	2,8	790	35,3	100,0	3,7
Limoges	80	341	4,3	79	23,2	98,8	2,3
Lyon	640	1 908	3,0	640	33,5	100,0	3,9
Martinique *	65	352	5,4	67	19,0	103,1	2,6
Montpellier	590	1 707	2,9	590	34,6	100,0	4,4
Nancy-Metz	310	1 002	3,2	310	30,9	100,0	2,5
Nantes	475	1 668	3,5	475	28,5	100,0	3,3
Nice *	333	993	3,0	334	33,6	100,3	3,3
Orléans-Tours	415	1 112	2,7	415	37,3	100,0	3,2
Paris	357	875	2,5	357	40,8	100,0	4,4
Poitiers	199	746	3,7	199	26,7	100,0	2,4
Reims	220	531	2,4	220	41,4	100,0	3,0
Rennes *	338	1 385	4,1	339	24,5	100,3	2,9
Rouen	360	895	2,5	360	40,2	100,0	3,6
Strasbourg	375	917	2,4	351	38,3	93,6	3,9
Toulouse	352	1 349	3,8	352	26,1	100,0	2,5
Versailles	1 725	2 234	1,3	1 516	67,9	87,9	5,4
France métropolitaine + DOM	12 673	33 028	2,6	12 053	36,5	95,1	3,8

Remarque : jusqu'en 2016, l'académie de Mayotte n'organise pas de concours externe de professeur des écoles.

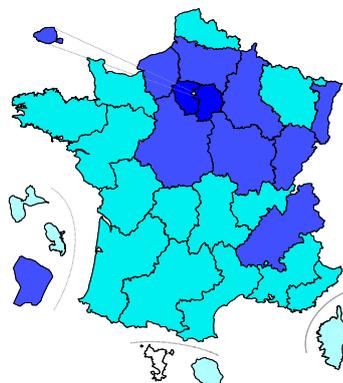
(1) Les données relatives au concours externe exceptionnel de Créteil ne sont pas prises en compte.

* Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

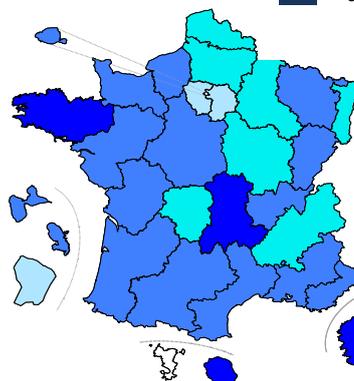
Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean. Effectifs en activité dans le premier degré recensés dans la base « Bulletins de salaire », décembre 2015.

Réf. : Note d'information n° 17.13. © DEPP

4 – Concours externes de professeurs des écoles selon l'académie en 2016 :



Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.
Réf. : Note d'information n° 17.13. © DEPP



Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.
Réf. : Note d'information n° 17.13. © DEPP

Ces concours se situent en milieu de formation (en fin de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2 (M2). Néanmoins, trois lauréats d'un concours externe 2016 sur dix déclarent être déjà titulaires d'un diplôme de niveau master 2.

Les étudiants constituent toujours le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du premier degré public : 60 % en 2016, presque tous issus des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) (**figure 5**). Deux lauréats sur dix issus des ESPÉ déclarent posséder un M2 ou être inscrits en M2 : pour la majorité d'entre eux (62 %), il s'agit d'un M2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ». 49,3 % des étudiants en ESPÉ présents ont été admis aux concours externes, quand le taux de réussite des étudiants hors ESPÉ descend à 27,8 %.

Le métier d'enseignant attire de plus en plus d'autres profils, mais leurs taux de réussite sont sensiblement inférieurs à ceux des étudiants en ESPÉ. Les candidats en activité dans les secteurs public ou privé représentent 17 % des recrutements externes (15 % en 2015). Les demandeurs d'emploi constituent toujours un renfort important (11 %), une représentation comparable à celle de la session précédente.

5 - Origine des lauréats des concours externes de professeurs des écoles, session 2016					
Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants en ESPÉ	6 843	56,8	49,3	85,1	25,8
Étudiants hors ESPÉ	331	2,8	27,8	86,4	28,0
Secteurs public ou privé	2 030	16,8	27,6	85,7	35,1
Demandeurs d'emploi	1 339	11,1	27,1	86,7	33,0
Personnels d'éducation et de surveillance	692	5,7	22,3	81,6	29,7
Enseignants	818	6,8	32,1	88,4	29,1
Total	12 053	100,0	36,5	85,4	28,7

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.
Réf. : Note d'information n° 17.13. © DEPP

en savoir plus

Accédez à la Note d'information en ligne sur :
www.education.gouv.fr/statistiques

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM).

Définitions

Le recrutement de professeurs des écoles est académique : les lauréats sont nommés professeurs stagiaires et sont affectés dans un département de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement aux concours externe ou interne. Le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) les affecte dans une école du département.

Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon la situation du candidat. Outre le **concours externe** et le **concours externe spécial langues régionales** (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le **troisième concours**,

L'âge des admis aux concours externes est lié à leur parcours antérieur (**figure 5**). Les étudiants sont en moyenne plus jeunes : 25,8 ans pour les étudiants issus des ESPÉ. Les lauréats en activité dans les secteurs public ou privé ont neuf ans de plus, les demandeurs d'emploi sept ans. Globalement, l'âge moyen passe de 28,2 ans en 2015 à 28,7 ans en 2016. Les femmes représentent 85 % des admis. Depuis 2004, le taux a fluctué entre 83 % et 87 %. Les nouvelles recrues de la session 2016 continuent de renforcer la féminisation de la population enseignante du premier degré public, qui s'établit à 83 % en décembre 2015.

Près de 400 postes ouverts aux concours internes

Au premier concours interne, le nombre de postes (146) reste proche de celui de 2015 (137), mais la baisse tendancielle de la dernière décennie reflète celle du vivier des instituteurs : ils étaient 83 000 titulaires en 2004 contre 4 588 en 2016.

Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente pour la deuxième année consécutive (+ 24 %, soit 238 postes). Le nombre de candidats présents progresse plus vite (+ 29 %).

Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 75,5 % des postes ouverts ont été pourvus.

Par ailleurs, la session 2016 est la quatrième de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles institué par la loi Sauvadet. Le vivier des candidats se réduit et en conséquence le nombre de candidats. 3 candidats ont été admis pour 23 postes proposés (respectivement 14 et 40 en 2015). ■

RÈGLEMENTATION

Les concours renouvelés externes et internes 2016 de recrutement des professeurs des écoles sont organisés selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Le premier concours interne n'est pas concerné par la rénovation.

Depuis la session 2014, les concours de recrutement des professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ces concours se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux **concours internes** doivent en outre remplir les conditions de services (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, ou aux candidats du troisième concours.

ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

La voie interne est accessible aux candidats remplissant les conditions de services publics : le **premier concours interne** est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours, les **seconds concours interne et interne spécial langues régionales** concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics (agent titulaire ou non titulaire d'une des trois fonctions publiques, élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne).

Les **recrutements réservés**, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. Le dispositif « Sauvadet » est prolongé pour deux années supplémentaires.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. ■